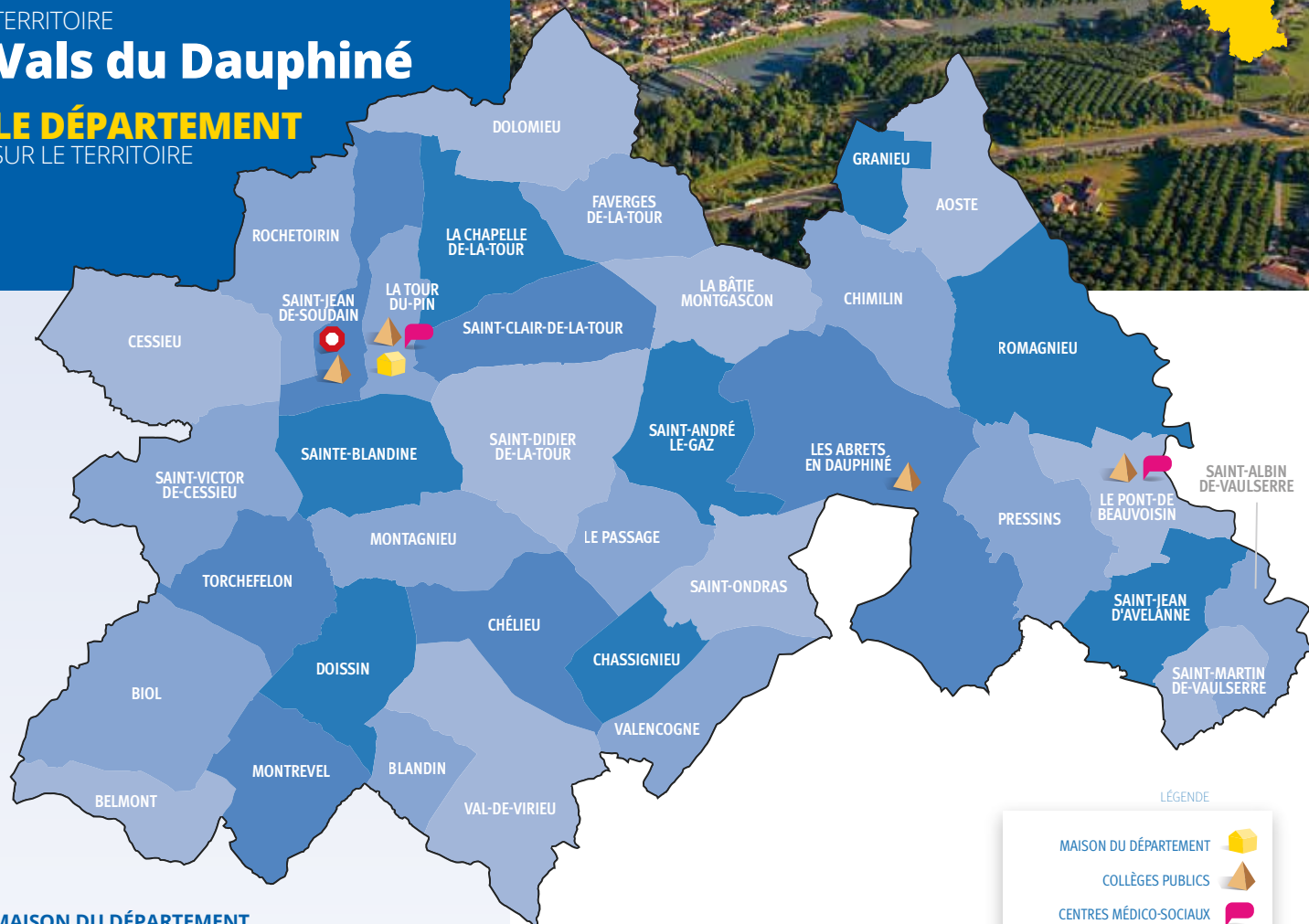


TERRITOIRE

Vals du Dauphiné

LE DÉPARTEMENT

SUR LE TERRITOIRE



MAISON DU DÉPARTEMENT VALS DU DAUPHINÉ

2 rue de l'Oiselet - CS 70066 - 38110 La Tour-du-Pin

Tél : 04 74 97 96 98

Horaires d'ouverture :

8h15-12h15 et 13h-17h du lundi au vendredi

CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE LA TOUR-DU-PIN

2 rue de l'Oiselet - CS 70066 - 38110 La Tour-du-Pin

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h30-11h30 et 14h-17h

Du mardi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-17h

CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE PONT-DE-BEAUVOISIN

2521 rue Léo Magnin - 38480 Le Pont-de-Beauvoisin

Horaires d'ouverture :

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Mardi : 10h30-12h et 13h30-17h

4 COLLÈGES PUBLICS

Collège le Calloud :

980 avenue du Général de Gaulle
38110 La Tour-du-Pin

Collège les Dauphins :

595 route de la Bourbre
38110 Saint-Jean-de-Soudain

Collège Marcel Bouvier :

350 rue d'Italie - 38490 Les Abrets-en-Dauphiné

Collège le Guillon :

27 chemin de la Cornière
38480 Le Pont-de-Beauvoisin

Chiffres clés

Population	INSEE RP 2022	64 457	Nombre demi-pensionnaires publics	Dept38 2025-2026	2 244
Évolution annuelle moyenne	INSEE RP 2016-2022	0,6 %	Nombre d'allocataires RSA	CAF 2024	729
Linéaire de RD entretenu par le territoire (km)	Dept38 2024	304	Nombre de ménages suivis	Dept38 2025	886
ENS départementaux	Dept38 2025	0	Nombre d'assistantes maternelles	Dept38 2025	341
ENS locaux	Dept38 2025	13	Bénéficiaires APA (dom & étab)	Dept38 2025	1 315
Nombre de collèges publics	Dept38 2026	4	Bénéficiaires PCH	Dept38 2025	712
Nombre de collégiens dans les collèges publics	DSDEN 2025-2026	2 528			

ENJEUX PRINCIPAUX ET GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

ÉDUCATION

Maintenir un niveau d'exigence sur la restauration avec des repas équilibrés et le plus possible **100 % local ou bio**. Favoriser l'investissement des élèves dans cette dynamique en accompagnant **la mise en place d'ambassadeurs** auprès de leurs pairs. Associer fortement les agents à cette démarche.

JEUNESSE

Porter un plan jeunesse en coordination avec la Communauté de communes et les acteurs du territoire autour des axes suivants :

- Analyser les besoins et coordonner l'action jeunesse des différents acteurs.
- Favoriser la découverte sportive et culturelle.
- Soutenir les formes d'engagement des jeunes en favorisant l'émergence et la concrétisation d'initiatives portées par les jeunes et les préparer à être des citoyens de demain. Favoriser leur place dans les associations, collectivités, institutions.
- Informer les jeunes sur leurs parcours d'orientation scolaire, professionnelle et leur accès aux droits, en favorisant « l'aller vers ».
- Développer les actions de prévention favorisant notamment la dimension de la santé et du bien-être.

AMÉNAGEMENT

Accompagner les élus du territoire sur la mise en place de critères **sur les aides à l'investissement structurant** via les conférences de territoire.

Améliorer notre communication avec les communes sur nos politiques et prendre en compte la biodiversité (exemple fauchage raisonné) et les calendriers de mise en œuvre.

Prendre en compte les évolutions climatiques et mettre en œuvre des actions en lien avec Isère durable, la boussole du territoire et les actions menées avec la Communauté de communes.

Accompagner le schéma touristique sur le territoire en lien avec la Communauté de communes et Isère attractivité.

AUTONOMIE

Favoriser un lien étroit avec l'ensemble des partenaires médico-sociaux qui interviennent soit au niveau des personnes âgées soit des personnes handicapées, en particulier : SAAD, SSIAD, établissements PH et PA.

Rester vigilant sur le traitement des dossiers qui **respecte les délais** et qui **tient compte de la stratégie financière** départemental (équité des évaluations et proposition des plans d'aide).

Valoriser les personnes et associations ressources pour les personnes en perte d'autonomie pour favoriser leur maintien à domicile et rompre avec le sentiment d'isolement.

ACTION MÉDICO-SOCIALE

Mise en place d'un pôle d'accès aux droits dans les centres médico-sociaux visant à améliorer la prise en charge des demandes des usagers et rester pro actif sur une organisation qui réponde à leur besoin. Réfléchir à des temps et lieu d'accueil adaptés.

Participation aux travaux partenariaux dans le cadre de la CTG portée par la Communauté de communes et élaboration d'un projet autour de l'inclusion numérique.

Mise en place d'une nouvelle stratégie prévention avec la possibilité d'intervention rapide s'appuyant sur l'environnement des personnes et des communes et éviter des glissements de familles dans des dispositifs sociaux complexes.

Logement : travailler sur une meilleure coordination en lien avec la Communauté de communes.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

• **Aider les communes à mieux identifier les partenaires médico-sociaux qui interviennent auprès des enfants et adolescents et qui collaborent aux missions de prévention et de protection de l'enfance** :

- Au niveau des dispositifs de droit commun : CMPE, hôpital de jour, écoles, collèges, lycées, CPEF, CCVD, les 3 MJC...

- Au niveau des étayages éducatifs dans le cadre des mesures éducatives à domicile : ADMR, ADF 38, ORSAC, SAUVEGARDE, CODASE.

- Au niveau des accueils en protection de l'enfance : établissements habilités : ACCORA, l'AVENTURINE, La Clef des Champs.

Le Département peut faciliter le lien entre l'ensemble de ces acteurs avec les communes.

• **S'appuyer sur les acteurs culturels, sportifs et économiques du territoire** pour favoriser l'inclusion des jeunes suivis sur le territoire.

INSTANCES AU NIVEAU LOCAL

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE D'INVESTISSEMENT

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence de la Vice-présidente du Département, en charge de l'équité territoriale, l'ensemble des Conseillers départementaux, des Maires et des Présidents d'EPCI du territoire. Son objectif principal est d'acter des aides en investissement attribuées par le Département aux collectivités locales.

Ces aides, regroupées au sein de la dotation territoriale, représentent un montant annuel global de 25 millions d'euros répartis entre les 13 territoires du département, selon une clé de répartition basée à 70 % sur la superficie et à 30 % sur la population. Les aides sont accordées dans le respect d'un cadre départemental mais obéissent à un règlement défini et validé au niveau territorial, qui précise notamment les thématiques éligibles et prioritaires, les modalités d'attribution, comme les taux, les plafonds de subvention, les bonifications, ainsi que les critères d'éligibilité en fonction de la nature des projets et des bénéficiaires.

Les thématiques soutenues peuvent concerner, selon les spécificités et les besoins des territoires, des domaines tels que la petite enfance, les aménagements urbains ou de villages, la sécurité et le gros entretien des voiries communales, les bâtiments communaux, pour n'en citer que quelques-unes.

Les modalités d'attribution des aides peuvent être adaptées localement en fonction de la strate ou de la richesse des collectivités bénéficiaires.

La conférence se réunit deux à trois fois par an et constitue également un espace d'échanges sur d'autres sujets relatifs aux politiques départementales avec l'ensemble des élus locaux.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence d'un Conseiller départemental, l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du territoire, dont la Caf et la MSA sont également membres de plein droit.

Son objectif est d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives et actions dans le champ des politiques sociales et médico-sociales, en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires institutionnels, dont les élus locaux en priorité.

La Conférence territoriale des solidarités (CTS) est également l'outil d'animation des politiques sociales au sein des territoires. Cette instance est animée par les directions territoriales et pilotée par la direction des solidarités.

Dans le respect des orientations départementales, des actions et expérimentations locales peuvent être élaborées via l'animation de groupes de travail techniques thématiques et faire l'objet d'un soutien par la CTS.

Celles-ci doivent au préalable être soumises à la validation du comité décisionnel, composé du Président de CTS ainsi que du directeur de territoire.

Ces actions concernent principalement les thématiques du développement social, de l'insertion, de la santé, de l'autonomie, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et doivent avoir un caractère innovant.

La conférence plénière se réunit deux fois par an et constitue également un espace de valorisation des actions engagées ainsi qu'un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.



TERRITOIRE

Vals du Dauphiné



ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

La direction territoriale est composée de 122 agents et compte sur son territoire 47 assistants familiaux. Elle est dirigée par Philippe Gallien (Directeur).

LA DIRECTION TERRITORIALE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

Éducation : opérations de travaux, maintenance, entretien et amélioration des collèges et bâtiments départementaux, restauration scolaire et nettoyage dans les collèges publics, bourses fonds départemental des collégiens, Isère collégiens (ex Contrat éducatif Isérois). Participation aux CA des collèges.

Aménagement : gestion des routes départementales (exploitation et entretien), aménagement du territoire et subventions aux communes.

Autonomie : instruction médico-sociale APA / PCH ; instruction administrative des demandes de prestations ou d'accès aux droits liées à la perte d'autonomie ou au handicap. Participation aux CA des EHPAD publics statut hospitalier.

Aide sociale à l'enfance : engager des actions de prévention et de protection en faveur des mineurs et jeunes majeurs, dont l'évaluation des informations préoccupantes. Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille et aux majeurs de moins de 21 ans. Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Action médico-sociale : missions en lien avec le développement social, l'accès aux droits, la protection de l'enfance. La protection maternelle et infantile, l'insertion socio-professionnelle avec le suivi des bénéficiaires du RSA. Des permanences dans le domaine de la PMI sont effectuées sur la commune des Abrets. Il y a la possibilité d'organiser des temps de l'action sociale dans les communes avec les CCAS si le besoin est identifié.

DIRECTION TERRITORIALE

DIRECTEUR
Philippe Gallien

SERVICES

ACTION MÉDICO-SOCIALE
Aurélie Godfernaux
Adjointe : Isabelle Tixier

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
Patrick Wormser

AMÉNAGEMENT
Eric Bouvier Patron

AUTONOMIE
Maëlys Pompier

ÉDUCATION
Candy Dubordeaux